

Commune de Silfiac

Conseil municipal ordinaire

Procès verbal de séance

Date et lieu : 12/09/2022, 19h00, mairie

Présents : Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux, Frédérique Le Manach, , David Monpas, Samuel Pasquier, Camille Perret.

Absents :

Excusés : Cindy Maho (procuration à Olivier Constant), Amalia Modica (procuration à Claude Cotton), Zinon Zygekostiotis

Déroulement de la séance

Ouverture de la séance

- Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance
- Il procède à l'appel nominal des conseillères et conseillers présents
- Il prie le conseil d'excuser l'absence sans procuration de Zinon Zygekostiotis, pour raison familiale impérieuse
- Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint (8 conseillères et conseillers présents et 2 procurations), et que le conseil peut valablement délibérer

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

- Aucune demande de rectification sur le procès-verbal du précédent conseil
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/le procès-verbal est adopté
- Le procès-verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présents

Désignation de la ou du secrétaire de séance

- Murielle Kerdreux se propose
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée

Introduction du maire

- Le maire remercie les personnes présentes, conseillers, public et la représentante de la presse, Mme LEMEE Pauline.
- Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présents s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits : pas de demande spécifique
- Le maire rappelle qu'en plus de l'ordre du jour
 - Des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives
 - Des questions orales pourront être posées par les conseillers

Refacturation d'une partie des frais de fonctionnement de l'école à d'autres communes (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Il s'agit d'appliquer l'article L212-8 du Code de l'éducation qui prévoit et encadre la refacturation par les communes disposant d'une école d'une partie de ses dépenses de fonctionnement aux communes de résidence des élèves dont la famille est domiciliée hors de leur territoire.
- Des renseignements ont été pris auprès des communes appliquant déjà cet article et un mécanisme de calcul détaillé est proposé dans le projet de délibération soumis au conseil.
- Le maire précise que les maires des communes concernées – Sainte-Brigitte, Lescouët-Gouarec, Langoëlan et Bon-Repos-sur-Blavet – ont été consultés et se sont montrés ouverts à cette demande.

- Un courrier de demande formel a été préparé : il est présenté en annexe de la délibération, dont il reprend les points essentiels.
- Le maire présente le tableau de calcul avec les différents postes de charge (eau, électricité, employés communaux, assurance, etc.) ; la secrétaire de mairie la charge que cela représenterait pour chaque commune concernée.
- Le Conseil souhaite qu'il leur soit proposé que ce mécanisme soit mis en place pour l'année scolaire 2021/2022 ; en ayant conscience, bien sûr, que les communes concernées pourraient aussi demander que ce ne soit que pour l'année 2022/2023.
- En cas d'accord de toutes les communes concernées sur le mécanisme et les montants proposés, l'apport pour le budget communal ne serait pas négligeable : environ 23000 euros dès cet année, correspondant à l'année scolaire 2021/2022.
- La lettre, relue, est corrigée et approuvée.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Lancement d'un plan d'élagage (délibération)

- Christophe Cocherel, conseiller délégué aux travaux, présente la délibération.
- Le dernier plan date de 2016 : il était urgent d'en lancer un nouveau.
- Il demande aux conseil d'approuver les modalités de celui-ci, et notamment l'anticipation des travaux dès fin octobre/début novembre, pour permettre le déploiement aérien de la fibre (nouveau calendrier annoncé à la commune au cours de l'été), le choix de l'entreprise Chauviré pour effectuer les travaux en lieu et place des propriétaires ou locataires défaillants et le principe de facturation – puis de refacturation aux propriétaires pour le montant exact – à la durée, pour 142 €/HT/heure, divisible par tranche de 10 minutes.
- A la remise des courriers en main propre, les réactions des propriétaires étaient globalement positives, estimant que l'élagage était réellement nécessaire.
- Olivier Constant et Christophe Cocherel tiendront la permanence spéciale du samedi 17 septembre, de 10h00 à midi.
- Christophe Cocherel, salarié de l'entreprise Chauviré, quitte la salle au moment du vote.
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Facturation des frais liés aux coulées de boue (délibération)

- David Monpas, conseiller, présente la délibération
- Le Syndicat de la vallée du Blavet demande aux communes de mettre en place un processus de financement du nettoyage et curage des voies communales suite à des coulées de boue consécutives à de forts orages par les auteurs de ces dégradations à savoir les entreprises agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie.
- Il met en avant l'existence de programmes d'accompagnement pour prévenir et atténuer ces dommages (aménagement bocagers, modification des pratiques agricoles...).
- La facturation n'interviendrait que si des discussions avec les entreprises concernées pour mettre en œuvre ces programmes n'aboutissent pas.
- Actuellement la commune ne connaît pas vraiment ce type de problèmes mais les membres du Conseil estiment que c'est opportun dans l'éventualité ou ce type de problème arriverait par la suite ; la commune pourrait s'appuyer sur cette délibération pour engager la discussion avec les personnes concernées.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Création du CIAS de Pontivy Communauté (délibération)

- Camille Perret, adjointe aux affaires sociales, présente la délibération
- Le Conseil Communautaire de Pontivy Communauté lors de sa séance du 21 juin 2022 a autorisé la création d'un CIAS à compter du 1^{er} janvier 2023. Le CIAS assurera la mise en

œuvre des politiques et actions sociales définies d'intérêt communautaire.

- Piloté par le CIAS, le futur SAAD – Service d'Aide à Domicile intercommunal – ne doit prendre le relai du SADI – service actuel d'aide à domicile à l'échelle de l'ancien canton de Cléguerec, auquel Silfiac est partie prenante – qu'au 1^{er} avril.
- Au moment de l'intégration de ce passage de relai, la commune de Silfiac devra certainement participer à l'apurement des déficits cumulés, au prorata de sa population ou de ses bénéficiaires du service.
- Murielle Kerdreux, qui a assisté au dernier Conseil d'Administration du SADI, attire l'attention du maire et du Conseil sur la nécessité de provisionner les sommes nécessaires – plusieurs milliers d'euros – au budget 2023 de la commune.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Création d'un emploi permanent d'un agent de maîtrise (délibération)

- Olivier Constant, présente la délibération
- Marie Hélène Le Fur est promue au grade d'agent de maîtrise, suite à une carrière longue.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Informations diverses

- Le Maire a donné délégation en matière d'urbanisme, d'Etat civil, de ressources humaines et d'affaires sociales à Camille PERRET

Questions diverses

- Fleurissement du parking de la salle polyvalente.
- Murielle Kerdreux et Olivier Constant engageront la discussion avec Patrice Le Corronc, employé municipal à l'entretien, vendredi à 13h30 ; Samuel Pasquier l'informe.
- L'option ayant la préférence du Conseil, sous réserve des conclusions de cet entretien : conception et achat des plans par un pépiniériste, mise en œuvre en régie ; plusieurs seraient consultés.

Questions orales

- Le maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires : pas de questions

La séance est close à 21 heures

Procès verbal consultable en mairie.

Christophe Cocherel	Olivier Constant	Claude Cotton
Murielle Kerdreux	Frédérique Le Manach	Cindy Maho
Amalia Modica	David Monpas	Samuel Pasquier
Camille Perret	Zinon Zygekostiotis	